



# Communiqué sur l'incinération des déchets en Europe en relation avec la situation au Maroc

Bruxelles, février 2019  
Zero Waste Europe

# Communiqué sur l'incinération des déchets en Europe en relation avec la situation au Maroc

Compte tenu des progrès en matière de gestion des déchets au Maroc, Zero Waste Europe invite à :

- tirer des enseignements des succès obtenus, tels que les modèles de collecte séparée en porte-à-porte, la responsabilité élargie des producteurs ou les systèmes de consigne, de remboursement et de retour pour le conditionnement et le stockage ;

et souhaite alerter sur la nécessité de :

- ne pas tomber dans l'utilisation de technologies et systèmes qui, en Europe, font déjà partie du passé tels que l'incinération des déchets.

## Que savons-nous sur les déchets solides urbains au Maroc ?

Le Maroc comporte plus de 33 millions d'habitants dont 20 millions en milieu urbain, soit un taux d'urbanisation de 60%. La concentration de personnes, commerces et industries qui en résulte donne lieu à une quantité énorme et concentrée de déchets solides à gérer.

D'après le Ministère de l'Intérieur, au Maroc, ce sont 6,9 millions de tonnes de déchets solides qui sont produites chaque année, dont 5,5 millions dans les villes. Chaque habitant génère donc en moyenne 0,76 kg par jour de déchets solides urbains (DSU). Le taux d'enfouissement dans les décharges contrôlées est aujourd'hui de 53%, ce qui implique qu'il existe encore une proportion élevée de déchets non disponibles et/ou non traités correctement au Maroc (47%). En ce qui concerne le recyclage, dans le pays, seulement 10% des DSU sont recyclés, et parmi eux, on estime que le secteur informel est à la source de 80% de tout ce qui est trié et recyclé.

Cette situation témoigne d'un manque de systèmes appropriés pour la gestion des DSU, et le manque de reconnaissance de ceux qui, dans la pratique, récupèrent les matériaux avant leur élimination finale. Chez Zero Waste Europe, nous avons observé comment les problèmes liés aux décharges – leurs odeurs nauséabondes affectant des villages, communes périurbaines et nouveaux quartiers résidentiels parfois jusqu'à 6 kilomètres à la ronde – ont conduit à une promotion croissante de l'incinération au Maroc. Nous craignons que cette technologie soit considérée comme « propre » et, surtout, **que ses promoteurs soutiennent que son utilisation généralisée dans les pays de l'Union Européenne en fasse une solution appropriée et sûre.**

## Pourquoi l'incinération en Europe ?

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la gestion des déchets en Europe visait à « minimiser l'impact environnemental ». Comme des taux de recyclage aussi élevés étaient inimaginables, il a été décidé de brûler les déchets en prétraitement avant leur mise en décharge ou enfouissement et de récupérer ainsi une partie de l'énergie.

Au XXI<sup>ème</sup> siècle, nous avons réalisé qu'il était possible de collecter de manière sélective et de recycler une grande partie des déchets, et ainsi de passer d'un objectif de minimisation de l'impact environnemental à un objectif de **conservation des ressources et de l'énergie, dans le cadre de l'économie circulaire**. Une nouvelle hiérarchie a également été déterminée, dans laquelle le meilleur moyen de préserver l'énergie et les matières premières sont la prévention et la réutilisation, le recyclage constituant le dernier niveau acceptable.

Compte tenu de la pénurie de matières premières, des objectifs de réduction des émissions et de la concurrence de l'incinération avec des formes durables de gestion des déchets, des mécanismes ont été formalisés ces 10 dernières années afin d'accroître le recyclage et le compostage et de boucler la boucle des matériaux en Europe.

La [réglementation européenne sur les déchets](#) en vigueur impose plusieurs points :

- 1) obligation de collecte sélective de matières sèches (papier, carton, verre, métal et plastiques) et organiques pour 2023
- 2) objectifs de recyclage de 50% d'ici 2020, de 55% d'ici 2025 et de 60% d'ici 2030
- 3) objectifs de réduction des matières biodégradables dans les décharges et
- 4) obligation de prétraiter les déchets avant de les jeter.

Au-delà de ces directives relatives aux déchets, l'Union Européenne a récemment adopté une [législation](#) visant à limiter les plastiques à usage unique pour mettre en place des politiques de prévention, de réduction et de remplacement, de sorte que la part des déchets incinérés aujourd'hui devrait être réduite. Les mesures comprennent par exemple l'interdiction de plusieurs objets en plastique à usage unique, comme les assiettes, les couverts, ou encore les coton-tige.

Parallèlement, l'Union Européenne s'est prononcée contre l'incinération dans le cadre de la directive sur les énergies renouvelables : d'ici 2030, les États membres n'accorderont plus de subventions à l'incinération si les obligations de collecte séparée établies dans la directive 2008/98/CE ne sont pas satisfaites.

## La Commission européenne l'affirme : l'incinération n'a pas lieu d'être dans une économie circulaire

La Commission européenne a publié en 2017 un [communiqué sur la valorisation énergétique des déchets](#), indiquant clairement que **la priorité pour réduire le volume de déchets résiduels devrait être la collecte sélective et non l'incinération** – en particulier pour la matière organique, destinée au compostage ou à la digestion. Bien qu'il s'agisse d'un texte non contraignant, l'avis de la Commission sert de guide aux États. « États membres dont les capacités d'incinération spécialisées sont faibles ou inexistantes et qui recourent largement à la mise en décharge : Ces États membres devraient s'attacher en priorité à développer davantage les systèmes de collecte séparée et les infrastructures de recyclage, conformément à la législation de l'UE. L'abandon progressif de la mise en décharge des déchets devrait aller de pair avec la création de capacités de recyclage plus importantes. Il est particulièrement urgent, d'un point de vue climatique, de réduire la mise en décharge des déchets biodégradables afin de réduire les émissions de méthane. » En outre, il met en garde contre l'effet du blocage de l'incinération, appelant les États à prendre en compte les obligations de collecte sélective et les objectifs de recyclage et de prévention avant d'investir dans l'incinération.

Le texte appelle également au désinvestissement dans l'incinération et à la fermeture d'installations obsolètes.

## Pourquoi l'incinération des déchets n'est pas une bonne idée pour le Maroc ?

L'expérience acquise en Europe montre qu'avec les connaissances et la technologie actuelles, il est possible de collecter et de recycler sélectivement plus de 80% des DSU et que, pour les 20% restants, la solution ne passe pas par l'incinération, mais par une nouvelle conception ou un remplacement.

Ce principe est corroboré par la législation européenne en vigueur, qui fixe des objectifs et des méthodes pour la conception et le recyclage et fait explicitement référence à la nécessité de ne pas investir dans de nouvelles capacités d'incinérateurs.

L'incinération des déchets pose de nouveaux problèmes à la fois en matière d'environnement, de santé et de coûts, les dépenses en équipement, mise en œuvre et maintenance étant très élevées. Le bon fonctionnement d'un incinérateur est étroitement lié à un bon système juridique de surveillance des toxines émises par ces installations – qui doivent être capturées par des filtres coûteux. Il est extrêmement déconseillé à tout pays confronté à des problèmes relatifs à la surveillance des émissions, à la transparence ou à l'accès aux informations sur les émissions des installations de construire des incinérateurs.

De plus, en Europe, la combustion de déchets dans des incinérateurs a fortement découragé le développement de programmes de récupération, de recyclage et de compostage.

**Finalement, il est possible de mettre en place un système de collecte et de traitement des déchets durables, progressant ainsi vers une économie circulaire, de manière beaucoup plus rapide et moins coûteuse que pour la construction d'un incinérateur.**

## Quelles initiatives Zero Waste Europe encourage-t-elle ?

Zero Waste Europe invite le Maroc à s'inspirer des systèmes et technologies qui fonctionnent dans le cadre d'une économie circulaire :

- Les systèmes de collecte sélective en porte-à-porte tels que ceux mis en place à Milan ou à Ljubljana peuvent résoudre plus de 50% du problème de la gestion des déchets au Maroc.
- Les systèmes de consigne pour les emballages tels que ceux opérant en Norvège ou en Allemagne peuvent réduire la pollution marine dans la région et fournir des matériaux de qualité pour l'industrie du recyclage.
- Les systèmes de responsabilité élargie des producteurs pour divers types de déchets tels que ceux opérant en France ou en Belgique et payés par les producteurs peuvent fournir les ressources dont les municipalités ont besoin pour mettre en place des systèmes de collecte sélective et de recyclage.
- Les systèmes de compostage communautaires tels que ceux de [Besançon](#) ou de [Roubaix](#) peuvent compléter la collecte sélective à un coût très compétitif.

Toutes ces bonnes pratiques européennes en matière de Zéro Déchet sont moins chères, plus souples, moins polluantes, plus participatives et génèrent plus d'emplois que l'incinération. Nous vous invitons à en profiter.

Bruxelles, février 2019

## Bibliographie

Programme National des Déchets Ménagers, Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc, 2017  
(<http://www.pncl.gov.ma/fr/grandchantiers/Pages/PNDM.aspx>)

## Lectures recommandées

The hidden costs of incineration : the case of Madeira and Azores, Zero Waste Europe, 2019

<https://zerowasteurope.eu/downloads/the-hidden-costs-of-incineration-the-case-of-madeira-and-azores/>

Hidden emissions : a story from the Netherlands, Zero Waste Europe, 2018

[https://zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2018/11/NetherlandsCS-FNL.pdf?utm\\_source=Press+Release+ZWE&utm\\_campaign=ecbc94492b-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2018\\_11\\_28\\_11\\_27&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_a7b3972a6a-ecbc94492b-&mc\\_cid=ecbc94492b&mc\\_eid=%5BUNIQID%5D](https://zerowasteurope.eu/wp-content/uploads/2018/11/NetherlandsCS-FNL.pdf?utm_source=Press+Release+ZWE&utm_campaign=ecbc94492b-EMAIL_CAMPAIGN_2018_11_28_11_27&utm_medium=email&utm_term=0_a7b3972a6a-ecbc94492b-&mc_cid=ecbc94492b&mc_eid=%5BUNIQID%5D)



*Zero Waste Europe was created to empower communities to rethink their relationship with the resources. In a growing number of regions, local groups of individuals, businesses and city officials are taking significant steps towards eliminating waste in our society.*



*Zero Waste Europe gratefully acknowledges financial assistance from the European Union. The sole responsibility for the content of this event materials lies with Zero Waste Europe. It does not necessarily reflect the opinion of the funder mentioned above. The funder cannot be held responsible for any use that may be made of the information contained therein.*